



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur Règlement 05-2026

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2026, le conseil municipal de la Ville de La Sarre a adopté le règlement 05-2026 *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajuster la densité en CV-2, les marges en RU-1, les usages en zones CV et les limites de la zone CA-4.*

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 26 mars 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'hôtel de ville au 201, rue principale à La Sarre, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

Donnée à La Sarre, ce 15 avril 2026

Karolane P. Paquin  
Greffière

Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la Ville de La Sarre le 15 avril 2026.

Karolane P. Paquin  
Greffière